

# COMPTE RENDU DE SÉANCE

## SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt le 15 octobre à dix-neuf heures quinze le conseil municipal de la commune de SAMMARÇOLLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes afin de pouvoir respecter les gestes barrières et la distance entre les membres du conseil municipal.

### *Présents :*

BERTON LYSIANE, BODIN BERTRAND, REIGNIER MICHAEL, CASSEGRAIN Brigitte  
Mmes BOURREAU CHANTAL, COURTIN STEPHANIE, ROY CÉLINE, ROY LAURENCE, SAINT MARD JOELLE  
Messieurs ARCHAMBAULT PHILIPPE, BELOBRK MICKAEL, DECHEZELLES FABIEN, DERISSON GAYLORD,  
GUYON FRANCK, LEMAITRE GEOFFREY

### *Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte*

Lecture et approbation du PV du 10 septembre 2020

### **MULTISERVICES**

#### **PROJETS DE REPRISE : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES**

Mme le Maire présente M. BOULINEAU au conseil municipal et l'invite à présenter son projet de reprise du multiservices. (Sortie de M. BOULINEAU).

Mme le Maire présente également les deux autres projets de reprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit à l'unanimité le projet de reprise de M. BOULINEAU qui souhaite mettre en place les activités suivantes : épicerie, bar, tabac, jeux, relais colis, presse (quelques journaux et magazines), vente de bouteilles de gaz.

Charge Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette réouverture et autorise la signature de tous les documents afférents à ce dossier.

#### **ADMISSION EN NON-VALEUR DES LOYERS IMPAYÉS**

Sur proposition du comptable et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés.

Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 9442.25 € (loyers du multiservices non payés en 2018 et 2019)

Les crédits sont inscrits au budget au chapitre 65 article 6542

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Mme le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions faites par plusieurs Associations et fait part des subventions versées par la commune les années précédentes à l'ADMR ainsi qu'à l'ADASC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention au titre de l'exercice 2020 aux associations suivantes :

- 450 € à l'ADMR
- 450€ à l'ADASC

#### **SOREGIES - AVENANT À LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI**

Une convention a été signée entre la commune et SOREGIES (délibération n°2018\_04\_02 datant du 06 juin 2018 approuvant sa signature).

Cette convention ayant pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles SOREGIES s'engage à accompagner la Collectivité dans la réalisation d'opération d'économies d'énergie pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune afin de favoriser la maîtrise de la demande en énergies et la mise en place de matériels performants.

Il est demandé au conseil d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à cette convention.

Le conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire, à l'unanimité de ses membres présents :

- approuve l'avenant n°1 de la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti et autorise la signature dudit avenant par Madame le Maire

### **REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC RÉSEAU TELECOM**

Mme le Maire fait part au conseil que normalement, chaque année, ORANGE verse une redevance pour l'occupation du domaine public pour son réseau téléphonique. Mme le Maire informe également qu'ORANGE n'a pas versé cette redevance pour 2019 et 2018. Un courrier en recommandé a été envoyé afin de les recouvrer.

### **PRÉSENTATION DE DEVIS**

#### **TERRAIN DE PÉTANQUE**

Suite à la construction du citystade, le terrain de pétanque doit être déplacé. Mme le Maire présente le devis de l'entreprise APOLDA qui s'élève à 1222€ HT pour la réalisation d'un nouveau terrain de pétanque. Avec l'accord du conseil, il est décidé de reporter le dossier afin de demander à M. APOLDA de fournir des échantillons de graviers.

#### **SPOT RUE DE LA GARE**

Mme le Maire présente au conseil municipal le devis proposé par SOREGIES pour le remplacement du projecteur rue de la gare qui éclaire l'église. Le montant du devis est de 1988.30€ HT.

Le Maire informe que la commune peut obtenir du syndicat Énergies Vienne une subvention de 500€ pour son remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas remplacer le projecteur rue de la gare.

### **CCPL – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS**

#### **RÉPARTITION DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)**

Par délibération du 30 septembre 2020, le conseil communautaire a décidé d'opter pour une répartition « dérogatoire libre » du FPIC pour l'attribution à chaque commune du même montant de FPIC qu'en 2019, soit une enveloppe globale de 438 373 € et, pour l'attribution à l'EPCI du solde de l'enveloppe globale FPIC, soit 316 825 €.

**VU** la fiche de notification du FPIC transmis par Mme la Préfète en date du 21 août 2020 portant sur une enveloppe globale du FPIC de 755 198 € ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

**- de voter pour la répartition « dérogatoire libre » comme suit :**

- attribution pour chaque commune d'un montant du FPIC 2020 identique, au reversement FPIC 2019, soit 438 373 €, dont 12 320 € pour la commune de Sammarçolles;
- attribution d'un montant de 316 825 € pour l'EPCI ;

**- de donner délégation au maire ou à l'adjoint ayant délégation, pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision**

#### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – COMPÉTENCE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) ET LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)**

**Vu** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 30 septembre 2020, relatif à l'évaluation du montant des charges transférées pour le Relais Petite Enfance (RPE) de la ville de LOUDUN et à l'évaluation du coût des services RPE et Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) intercommunaux en vue d'une révision libre des attributions de compensation ;

**Considérant** que le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) de la Ville de Loudun dans le cadre du transfert de charges du RPE ainsi que pour déterminer le montant des AC dans le cadre de la révision libre pour les nouveaux services RPE et LAEP ;

**Considérant** qu'il revient au conseil communautaire de fixer le montant des attributions de compensation sur la base du rapport de la CLECT approuvé par les communes ;

**Considérant** que les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport de la CLECT, pour approuver le rapport ;

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité**

- **d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en date du 30 septembre 2020**
- **de donner délégation au Maire ou en cas d'empêchement à l'adjoint ayant délégation, pour signer l'ensemble des documents ou pièces afférentes à ce dossier.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **ECOLE MATERNELLE**

- Présentation du budget fournitures scolaires CP pour l'année scolaire 2020-2021 : 277.18€
- Présence d'humidité dans la classe des CP, sur le mur du fond. Les agents ont rebouché des fissures dans les angles des fenêtres.
- Évacuation incendie : demande de la directrice de mettre en place un portillon (parking) accord du conseil.

#### **ADASC**

- Présentation du Bilan 2019-2020 par Mme Cassegrain Brigitte.
- Opération vente de sapins de Noël – Mme ROY Céline récupérera les commandes.

#### **RESTE À RECOUVRER**

Point sur l'évolution des dossiers loyers et cantine impayés.

#### **PANNEAU PUBLICITAIRE**

- Demande de M. LAMRINI à côté du Multi – refus du conseil

#### **ÉGLISE**

- Bilan de la demi-journée nettoyage :  
Une dizaine de personnes ont participé sur un créneau de 4 heures.  
La matinée s'est achevée par un repas.  
Il est prévu une autre journée au printemps

#### **OPÉRATION VOISINS VIGILANT**

- Proposition de M. MORCH.  
Mme le Maire informe de la proposition du lieutenant MORCH de la brigade de Loudun, de mettre en place l'opération « voisins vigilants ». M. MORCH propose d'intervenir lors d'une prochaine réunion pour faire part aux conseillers de cette opération. Si le conseil y est favorable une réunion pourra être organisée afin d'informer la population.

#### **PROPOSITION ACHAT TERRAIN**

Deux personnes ont pris contact avec la mairie pour proposer un terrain (2300m<sup>2</sup>) qu'elles souhaitent vendre. Mme le Maire suggère de faire une proposition. Le conseil y est favorable.

#### **DOTATION DU DÉPARTEMENT**

La commune percevra 19402.89€ du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux en 2020

#### **CÉRÉMONIE 11 NOVEMBRE 2020**

En attente des consignes de l'État.

**Prochaine réunion prévue le 26 novembre 2020**

**LEVÉE DE SÉANCE :23 h00**

Le Maire,  
Mme BERTON Lysiane